

Contrat électronique de laboratoire

1. Pratiques laboratoires obligatoires

Je, soussigné (e) comprends qu'afin d'améliorer la qualité de la formation qui m'est offerte et à laquelle je me suis inscrit (e), il me sera exigé de pratiquer les techniques de soin en laboratoire. Je m'engage à avoir avec moi le matériel requis pour les pratiques de ces techniques que l'on m'a remis et à effectuer mes pratiques dans le sérieux et le respect, tel qu'exigé en milieu hospitalier. Le Cégep de Granby s'engage à planifier à mon horaire le temps requis à ces pratiques (le nombre d'heures réservées peut être modifié d'une session à l'autre selon les besoins). Je suis conscient (e) que ce temps de pratique est obligatoire, au même titre que les autres cours et que mon absence porte atteinte à la réussite de ma formation et peut compromettre mon accès en stage. Je consens à remplir une feuille d'outil de support pédagogique favorisant le développement professionnel lorsque l'enseignante ou la technicienne le juge nécessaire.

J'ai pris connaissance du contrat d'engagement "Laboratoires obligatoires" et je consens à pratiquer les techniques de laboratoire obligatoires.

2. Dégagement responsabilité Utilisation du matériel de laboratoire Trousse étudiant

1. Je m'engage à utiliser le matériel de pratique qui m'a été remis pour des pratiques personnelles d'apprentissage seulement.

2. Je sais que ce matériel ne peut être considéré stérile et en aucun temps je ne l'utiliserai sur des humains ou des animaux.

3. Je conserverai ce matériel de façon sécuritaire et en disposerai dans les contenants appropriés (au laboratoire du collège) lorsque mon apprentissage sera terminé.

Politique de laboratoire

- Être ponctuel : après 5 minutes de retard, l'accès au laboratoire est refusé.
- Le lavage des mains est obligatoire à l'entrée et à la sortie du laboratoire.
- Le port du sarrau ou d'un haut d'uniforme ainsi que d'un soulier fermé est obligatoire.
- Une tenue décente et professionnelle est requise en tout temps.
- Il n'est pas permis de mâcher de la gomme, manger et boire.
- Il est strictement défendu d'utiliser un cellulaire ou tous autres appareils électroniques pour parler, « texter » ou écouter de la musique.
- L'étudiant devra déposer son manteau, bottes et autres bagages dans son casier personnel.
- Apporter le matériel nécessaire à la pratique (ex : Stéthoscope/livres/exercices/trousse étudiant).
- Langage approprié en tout temps.
- Aucune utilisation des lits à des fins personnelles (ex : s'asseoir, s'allonger).
- Cheveux attachés en tout temps.
- Chaque étudiant est responsable du matériel utilisé et se doit de le ranger à l'endroit approprié après chaque pratique.
- L'étudiant a la responsabilité de compléter sa fiche d'apprentissage et de la faire signer par l'infirmière en travaux pratiques en place.

- En cas de bris intentionnel du matériel, l'étudiant se verra tenu de payer les frais de réparation ou de remplacement de l'article endommagé.
- Par mesure de sécurité, aucun enfant ne sera autorisé dans les laboratoires.

Advenant un non-respect de ces règles, l'étudiant peut être exclu du laboratoire et cela pourrait compromettre la réussite du cours. De plus, si le nombre demandé de périodes de pratique n'est pas complété dans les temps requis, l'étudiant se verra refuser le droit d'exécuter certaines méthodes de soins en stage.